



PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de VERZY
du lundi 14 juin 2021

Le lundi 14 juin 2021 à 18h30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Verzy, présidé par Monsieur le Maire CORBEAUX Christophe ;

Présents : Christophe Corbeaux, Béatrice Simon, Franck Callens, Mathis Barbier, Sébastien Gueugnon, Virginie Rochet, Gilles Maiziere, Astrid Burlot, Dominique Fougerouse, Jean François Dappoigny, Ingrid Lepreux

Excusés : Vanessa Cardinale, Anne Laure Jacquet, Julia Morel, Christophe Terver

Secrétaire de séance : Franck Callens

Monsieur le Maire, Christophe Corbeaux, rappelle les questions abordées lors de la session précédente. La feuille de clôture de la réunion précédente est signée par tous les membres du conseil municipal présents à ladite réunion.

Christophe Corbeaux développe ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Modification des statuts – Compétence scolaire.

A la demande de la CUGR, le conseil accepte les changements concernant les regroupements scolaires.

Demande de subventions supplémentaire par l'Archery des loups

Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie de la part de l'archery des loups pour une demande de subvention supplémentaire pour la réhabilitation de la zone de tir à l'arc située à la sortie de Verzy route de Louvois.

Ce projet a un budget total de 4948,74€ pour 18 cibles.

Le conseil décide de demander des détails sur ce projet, et sera revu lors d'une prochaine réunion.

Projet du local de l'ancienne maternelle

Mr le Maire indique que le projet prévu par Mr et Mme Minguet est toujours d'actualité.

Le conseil décide de consulter des entreprises pour un diagnostic amiante avant travaux et de contacter 3 cabinets d'architecte afin d'évaluer ce projet de co-location et services pour personnes âgées.

Devis travaux

Mur du cimetière

- Société Péhu : 16931,60€ H.T. Réalisation octobre 2021
- Artisans de la Vesle : 20759,50€ H.T. Réalisation fin 2021
- FVM SASU : 15385,60€ H.T. Réalisation fin 2022

Le conseil décide de retenir l'entreprise Péhu.

Chemin dit de la benne à verres :

- Pascal Carré : 8625€ H.T. avec avaloir
- CTP : 8920€ H.T. sans avaloir
- SMTP : Pas de réponse.

Le conseil décide de retenir l'entreprise Pascal Carré. Un avaloir sera mis en place pour protéger l'habitation de Mr Jean Michel Rainon, afin que les soucis d'inondation ne se reproduisent plus lors d'un orage violent.

Crépi sur le pignon du bas de la salle des fêtes côté local technique

- RC façade : 19479€ H.T.
- SARL ISRBF : 12100€ H.T.
- Société Péhu : 16756€ H.T.

Le conseil décide de retenir la société SARL ISRBF

Courriers reçus :

ASA redimensionnement des chemins :

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion avec les différents intervenants de l'ASA.

Les propriétaires de vignes recevront en fin d'année avec leur convocation pour l'AG un courrier les informant d'une possible emprise sur leurs parcelles. La non réponse à ce dossier vaudra un accord tacite et un refus engendrera un relevé de géomètre et la pose de bornes. Les frais seront à la charge du propriétaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire constate des erreurs sur le compte rendu envoyé par la sous-préfecture d'Epernay,

Il leur sera demandé d'effectuer les corrections

GFA Thill. Achats de parcelles. Paiement de plus-values

Le GFA Thill adresse à la commune un courrier concernant le paiement d'une plus-value concernant l'achat de parcelles pour la réalisation de bassins pour l'ASA.

Le conseil à la majorité refuse le paiement de cette plus-value

Le conseil demande que le GFA Thill fasse sa requête auprès de l'ASA.

Questions diverses :

- Mr Barbier informe le conseil qu'un courrier a été envoyé en préfecture et à Mr le Maire pour une demande de manifestation pour un cochoui le 13 juillet 2021. En attente de la réponse du Préfet. Mr Barbier indique que cette manifestation se fera avec un maximum de 100 personnes, Un feu d'artifice reste à l'étude suivant les recommandations de Mr le Préfet.
- Mr le Maire indique que l'élaboration du PLU se poursuit et qu'une réunion publique devra être programmée en fin d'année.
- Mr Callens informe qu'à la demande de Mr le Préfet et de l'ARS des représentants du conseil municipal doivent être nommés, 2 référents (1 titulaire et 1 suppléant) pour la lutte contre l'ambrosie. Mr Callens Franck et Mr Fougerouse Dominique se sont proposés aux différents

postes. Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes dont la présence s'étend progressivement sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elles émettent un pollen hautement allergisant, lutter contre leur prolifération représente un enjeu important de santé publique.

- Mr Callens informe le conseil que suite à la réunion de chantier organisée avec le Grand Reims et la participation des différents intervenants concernant l'effondrement de chaussée à l'angle des rues Chanzy et François Penet et également rue Ernest Graingault et rue Gambetta. Des réfections de réseaux d'eau auront lieu. Ceux-ci se dérouleront sur une durée de 3 semaines et des déviations seront mises en place. Le tapis de roulement sera fait début août par la DDT rues Chanzy, Gambetta et Ernest Graingault.

La séance est clôturée à 20h 45 le 14/06/2021.